

L'INDISPENSABLE 2,4-D

- Une solution phénoxyes à base de 2,4-D solo, autorisée sur céréales.
- Souple d'utilisation.
- Complément chardons et liserons dans vos programmes désherbage jusqu'à 2 nœuds sur céréales.

RECOMMANDATIONS INTERCULTURE

Glyphosate g/Ha

Chardol®600 l/Ha

1080g

Situation
problématique

1 l
à 1,25 l

720g

Situation
normale

1 l

480g

Situation
facile

0,7 l

Situation problématique

Repousses de colza > 5 feuilles,
Géraniums, ...
Vivaces non développées

Situation normale

Repousses de céréales, dicots,
repousses de colza
> 2 feuilles, mais < 5 feuilles

Situation facile

Repousses de céréales, dicots,
repousses de colza
< 2 feuilles

DÉLAIS AVANT SEMIS

CHARDOL® 600 : 1,25 L/HA

En situation de non labour mais avec un travail
du sol minimum (2-10cm) après application
avec des outils type : herse rotative, outil
combiné, cover crop, chisel...

Semis direct

Blé, Triticale	5 jours	7 jours
Maïs	5 jours	10 jours
Orge, Seigle	7 jours	10 jours
Avoine	7 jours	15 jours
Graminées fourragères	7 jours	10 jours
Sorgho / Moha / Millet	7 jours	10 jours
Luzerne	21 jours	30 jours
Couverts végétaux	21 jours	30 jours
Soja	21 jours	30 jours
Trèfle	15 jours	30 jours
Tournesol	21 jours	30 jours
Pois / Féveroles	21 jours	30 jours
Lentilles	28 jours	45 jours
Lin	21 jours	30 jours
Betterave à sucre	28 jours	45 jours
Oignons	28 jours	45 jours
Colza	28 jours	45 jours
Pomme de terre	28 jours	45 jours
Cultures légumières	90 jours	Pas d'usage

ReDiscover
phenoxies

TABLEAU DES USAGES



USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLE	DOSE MAX. D'EMPLOI	STADES D'APPLICATION	NOMBRE MAX. D'APPLI. MAX / AN / CULTURE ET PAR PARCELLE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Asperge désherbage	Asperge: application après récolte des turions	Dicotylédones	1,2 L/ha	—	1	Non applicable	5 mètres
Blé désherbage	Blé tendre, blé dur, triticale, épeautre	Dicotylédones	Céréales d'hiver après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	F (BBCH32)	5 mètres
		Dicotylédones	Céréales de printemps 0,7 L/ha	Entre les stades BBCH11 et 32			5 mètres
Canne à sucre désherbage	Canne à sucre	Dicotylédones	1,25 L/ha	Entre les stades BBCH29 et 32	1	F (BBCH32)	20 mètres
Cultures florales et plantes vertes désherbage	Muguet : application après récolte	Dicotylédones	1,25 L/ha	—	1	Non applicable	5 mètres
Gazons de graminées désherbage	Gazons de graminées*	Dicotylédones	1,2 L/ha	A partir du stade BBCH13	1	Non applicable	5 mètres
Noisetier Inhib. suppr. rejets	Noisetier	Inhib. suppr. rejets	1,25 L/ha	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 85	1	28 jours	5 mètres
Orge désherbage	Orge d'hiver	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	F (BBCH32)	5 mètres
	Orge de printemps	Dicotylédones	0,7 L/ha	Entre les stades BBCH11 et 32			5 mètres
PPAM - non alimentaires désherbage	Uniquement sur lavande et lavandin ¹	Dicotylédones	0,6 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	Non applicable	5 mètres
Prairies désherbage	Prairies permanentes**	Dicotylédones	1,25 L/ha	—	1	Délai de rentrée du bétail : 15 jours	5 mètres
Seigle désherbage	Seigle	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH14 et 32	1	F (BBCH32)	5 mètres
Traitements généraux désherbage Intercultures, jachères et destruction de cultures	Interculture	Dicotylédones	1,25 L/ha	—	1	Non applicable	5 mètres

Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com/fr
 Numéro d'agrément Nufarm SAS : IF00008. Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels
 Chardol® 600 : 600 g/L 2,4-D sel d'amine - AMM : 9100296 - Détenteur de l'homologation : NUFARM SAS
 Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com
 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>
 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

DANGER
EUH208 : Contient du 2,4-D sel d'amine. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale

Délai de rentrée : 24 heures

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
 SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage sur « canne à sucre » et mettre en place des mesures (ou dispositifs) limitant les transferts par ruissellement.
 Spe 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinages.
 SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.

Respecter une distance riverain d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

* Application de mars à octobre

**Application de juin à juillet ou à l'automne

¹Autorisation de mise sur le marché accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques de phytotoxicité ou de manque d'efficacité.